

La participation marginale des femmes au marché du travail au Sénégal

di Edmée Marthe Yakhou Ndoye

Le concept de genre s'inscrit aujourd'hui dans un univers mondialisé. Défini comme étant l'ensemble des questions relatives à la prise en compte des spécificités des différents sexes dans l'élaboration des politiques et programmes économiques et sociales, elle figure au premier plan des préoccupations à l'échelle internationale, régionale et nationale.

Le Sénégal, comme beaucoup d'autres pays a ratifié la convention des Nations-Unies sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) le 05 février 1985. Au niveau continental et régional, il a adhéré à un certain nombre d'initiatives en faveur de l'égalité des genres parmi lesquelles, la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des peuples de 1981 ; celle relative aux droits des femmes adoptée à Maputo en juillet 2003 que le Sénégal a ratifié le 22 décembre 2004 et fait entrer en vigueur en novembre 2005 ; l'acte additionnel de 2015 pour l'égalité des droits entre les hommes et les femmes pour un développement durable dans l'espace CEDEAO, entre autres.

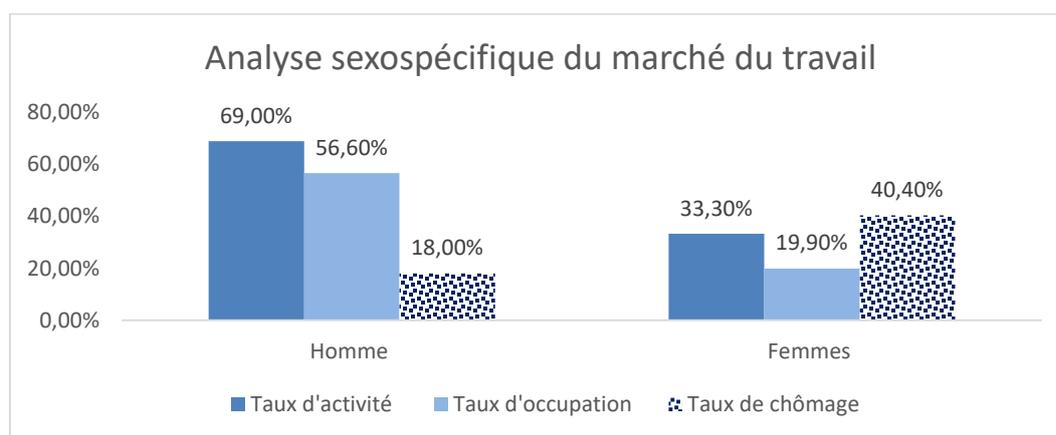
Au niveau National, l'assurance de l'égalité des droits entre homme et femme et de la lutte contre toute forme de discrimination envers la femme et la protection des droits des filles est faite à travers la constitution de 2001, révisée en 2016 et qui le confirme en nombre de ses articles (7, 15,20, 19...). Sans citer tous les autres engagements, réformes législatives et réglementaires initiés au niveau national, nous en énumérons quelques relatifs à la loi sur la santé de la reproduction (loi n°2005-18 du 05 Août), celle sur l'application de la loi sur la parité absolue entre homme et femmes (N°2011-819 du 16 Juin 2011), celle permettant à la femme de transmettre la nationalité à son enfant ou à son époux étranger (loi N°3/2013 du 28 juin 2013), ou encore celle portant sur la ratification de la convention n°183 sur la protection de la maternité garantissant la protection des droits de la femme enceinte ou allaitante, contre les discrimination en milieu de travail (loi n°08/2015 du 25 Juin 2015).

Dans le cadre de référence des politiques économiques et sociale actuel au Sénégal, connu sous le nom de Plan Sénégal Emergent (PSE), la question de l'équité genre est prise en compte au niveau de l'axe 3 du PSE, Gouvernance Paix et Sécurité.

Malgré toutes ces initiatives entreprises, la participation de la femme sur le plan politique et économique demeure marginale. En effet, les femmes ne représentent que 21,3% du gouvernement Sénégalais en 2015 (SNEEG, 2016). Au niveau de l'administration publique, elles ne représentent que 24,56% du total des 57 484 des agents, comparés aux hommes dont l'effectif est plus important, ce pour toutes les classes d'âge confondues.

Pour aller plus loin, une analyse globale au niveau du marché du travail a montré les mêmes tendances de disparités genre (*Cf. graphique 1*) au Sénégal.

Graphique 1: disparités genre sur le marché du travail



Source : auteur à partir des données de RGPHAE - 2013

Au regard des statistiques sur la participation au marché du travail, les femmes se trouvent largement en défaveur par rapports aux hommes et ce, malgré leur poids numérique légèrement plus important au niveau de la population en âge de travailler (94 hommes pour 100 femmes).

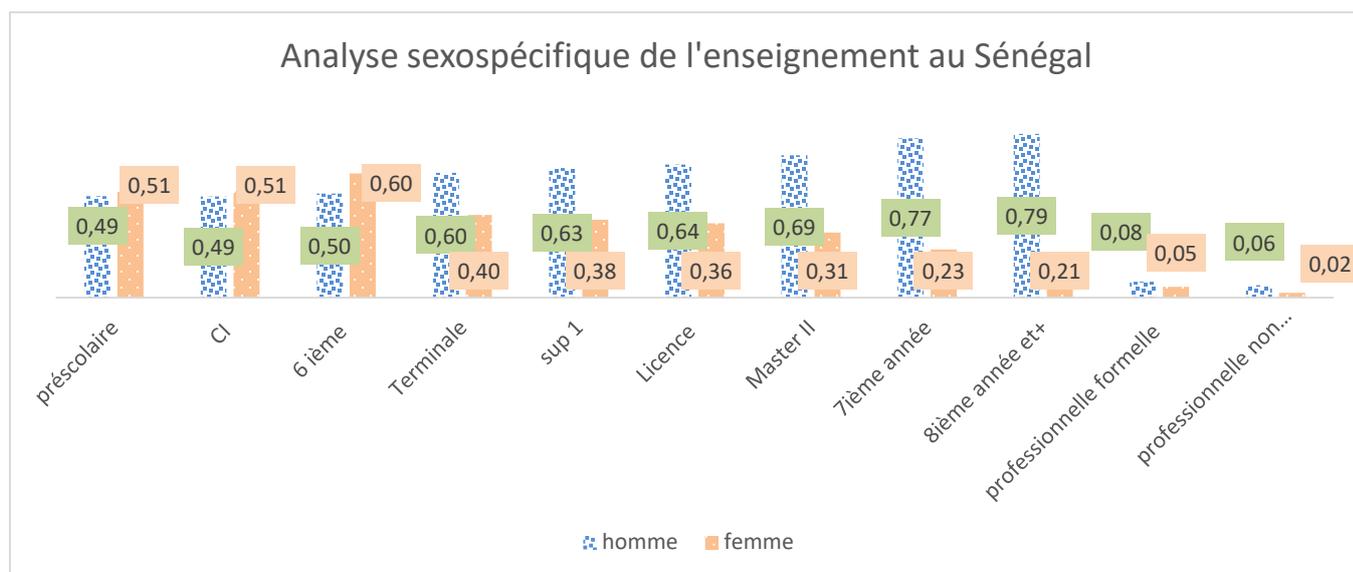
Qu'est ce qui pourrait-être à l'origine de ces disparités?

Les origines de ces disparités genre dans la participation au marché du travail sont d'abord à trouver dans les constructions sociales et culturelles des sociétés. En effet, à l'instar du classement du niveau de développement en fonction de la culture des politologues Ronald Inglehart et Christian Welzel (Cultural map 2016), les pays en voie de développement dans lesquelles on classe le Sénégal, ont des sociétés à caractère traditionnel. Ces dernières se distinguent de par leur profond attachement aux valeurs familiales marqué d'une conception de la femme au foyer, mère et garant de l'entretien de la maison... Dès lors, l'insertion de la femme dans la vie économique et politique s'avère être inutile, ses responsabilités se trouvant ailleurs.

La construction culturelle du rôle de la femme se répercute au niveau de l'enseignement où, même si on note des efforts au niveau de l'éducation des filles au préscolaire et au primaire, il y a de fortes disparités dans les niveaux d'étude avancés de même que dans la formation professionnelle. Le tableau ci-dessous, qui montre la répartition homme-femme au niveau de l'enseignement général et professionnel au Sénégal, en témoigne largement.

La théorie économique explique cet état de fait notamment avec la théorie de Becker sur le Capital Humain. Selon celle-ci, l'investissement dans le capital humain (Education formation) conduirait à un salaire plus élevé, le différentiel dans la participation au marché du travail pourrait être expliqué par les écarts d'investissement en capital humain et donc par des différentiels de productivité.

Graphique 2: Disparités genre au niveau de l'enseignement au Sénégal



Source : auteur à partir des données de RGPHE - 2013

Cette analyse des disparités sur le marché du travail vient corroborer les résultats d'une étude faite sur certains pays d'Afrique subsaharienne. En étudiant le comportement de consommation et production des femmes et des hommes de 12 pays d'Afrique au Sud au Sahara, Dramani Zoungana et Jalal ont montré qu'une femme est en moyenne déficitaire toute sa vie durant. En d'autres termes, elles consomment plus qu'elles ne produisent ce qui par ricochet « **les rend fondamentalement dépendantes et se consacre leur faible autonomisation** » (Dramani et Al, 2017 p 14).

Au vu de ce qui précède, il serait aisé de minimiser la contribution économique des femmes dans l'économie. C'est à cet effet que la littérature économique récente s'est intéressé à une meilleure valorisation du travail des femmes, notamment avec Stiglitz et al (2009) qui ont souligné l'importance de mesurer la production domestique qui doit être prise en compte dans la mesure du niveau de vie des ménages. C'est à cette mesure que s'est attelé le Consortium Régionale en Economie Générationnelle (CREG) affilié au Centre de Recherche en Economie et Finance Appliquée de Thiès (CREFAT) en évaluant le temps de travail domestique non rémunéré et le travail rémunéré du marché du travail évaluer en terme de production le travail domestique. Il s'est révélé qu'au Sénégal les hommes contribuent à hauteur de 65% contre 35% pour les femmes à la création de richesse dans le pays. En ce qui concerne le travail domestique non rémunéré, les femmes assurent 63% de la production contre 37% pour les hommes. L'évaluation du travail domestique au Sénégal s'est révélé être à hauteur de 30 % du PIB (CREFAT, 2014).

En somme, les résultats de ces travaux montrent que les femmes sont beaucoup plus assignées aux travaux ménagers non rémunérés et dès lors leur indépendance économique est hypothéquée ; et si toutefois le contrat de coopération reposant sur l'altruisme entre les époux ou membres de la famille venait à être rompu, elles s'en trouveraient encore plus vulnérables car le retour sur le transfert de temps n'est pas effectif.

Pour des pays en voie de développement, en particulier le Sénégal où l'impératif actuel est l'exploitation optimale du dividende démographique (Potential de croissance représenté par le fort effectif de la population en âge de travailler), la promotion de plus d'initiatives en faveur de l'autonomisation des femmes est à son heure, car constituant un réel potentiel de croissance.

Dramani et al. (2017) : L'autonomisation des femmes, levier pour accélérer la capture du dividende démographique en Afrique Sub-saharienne.

https://senegal.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/CREFATPolicybrief_travaildomestique.pdf